

C.M.C : Protocole anti COVID

Ce protocole a été élaboré actualisé par le CA le 03 juin 2021 en tenant compte des directives émanant du Ministère de la Culture, et des dernières dispositions gouvernementales relatives à la mise en place de contrôles via un passe sanitaire.

Il s'attache à décrire des **mesures réalistes qui pourront être effectivement appliquées.**

Dispositions générales

Notre formation rassemblant plus de 50 personnes lors des répétitions hebdomadaires, les membres du CMC devront présenter leur passe sanitaire pour accéder aux répétitions.

Il est demandé aux choristes de respecter scrupuleusement les gestes barrière:

- Se saluer sans aucun contact physique
- Utilisation du gel hydro alcoolique
- Le prêt de matériel (partition, crayon, gomme...) entre choristes est prohibé.
- Adopter une distanciation d'un mètre lors de tous les déplacements.
- En cas de symptôme COVID, ne pas venir et prévenir Annick Millioud (06 13 71 71 42) ou Laurent Tournesac (06 13 61 13 93).

Dispositions dont le conservatoire a la charge

- Aération des locaux :
Le C.M.C. va demander s'il est possible que les pratiques collectives dans les différentes salles puissent se terminer 10 mn plus tôt, afin de permettre la ventilation des salles avant que nous ne les utilisions.
- Désinfection des locaux
Le CMC va demander au conservatoire quelles sont les dispositions prises.

Dispositions propres au C.M.C.

- Port du masque :
Durant toutes les répétitions, le respect d'une distanciation sociale d'un mètre étant impossible, le port du masque est obligatoire
- Fourniture de masque
Le masque de type « bec de canard » qui laisse un plus grand espace devant le nez et la bouche est le plus adapté à la pratique du chant choral. **Le C.M.C. dotera chaque choriste d'un masque lavable en tissus de ce type. Tout autre type de masque utilisé doit couvrir complètement le nez et la bouche, et ne pas « tomber » pendant la pratique du chant.**
- Répétitions
La possibilité de tenir des répétitions générales sera décidée en fonction du nombre de participants. En un premier temps, la reprise a lieu uniquement par pupitre.
Lors des répétitions séparées, le répétiteur (ou un choriste acceptant cette tâche)
 - assure la désinfection du clavier avant et après la répétition
 - vérifie que les membres du pupitre émargent la feuille de présence qui sera remise au chef de chœur (pour servir de cahier de rappel)
- Gestion d'une pause
En cours de répétition, il sera aménagé une pause permettant aux choristes qui le désirent de sortir s'aérer (cour et parking) et de retirer son masque à condition de respecter une distanciation d'au moins 1m.
- Gestion des inscriptions
Ce protocole est temporairement annexé au règlement intérieur, et pourra faire l'objet de révisions en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Chaque choriste participant à nos activités s'engage donc à le respecter en tous points et sans exception. Les choristes ne désirant pas reprendre dans l'immédiat peuvent cependant s'inscrire. Et nous rejoindre ultérieurement